

La Charte de la Terre

Valeurs et principes pour un avenir durable

La Charte de la Terre est une déclaration de principes fondamentaux pour l'édification, au XXI^e siècle, d'une société mondiale qui soit juste, durable et pacifique.

Elle cherche à inspirer chez tous les peuples un nouveau sentiment d'interdépendance et de responsabilité partagée pour le bien-être de l'humanité et des êtres vivants en général. C'est une expression d'espoir et un appel à contribuer à la création d'une société mondiale à un moment déterminant de l'histoire.

Par la vision éthique qu'elle véhicule, la Charte reconnaît que la protection de l'environnement, les droits humains, le développement humain équitable et la paix sont interdépendants et indivisibles. Elle procure un nouveau cadre pour réfléchir sur ces questions et les aborder. Le résultat est une conception nouvelle et large de ce qui constitue une communauté durable et un développement durable.

Porquoi la Charte de la Terre est importante?

Au moment où nous sommes face à une nécessité urgente de faire des changements importants dans notre façon de vivre et de penser, la Charte de la Terre nous met au défi d'examiner nos valeurs et de choisir une meilleure voie. Elle nous incite à rechercher un terrain d'entente au milieu de nos diversités, et à adopter une nouvelle vision éthique qui soit partagée à travers le monde par un nombre croissant de personnes de divers pays et cultures.

Quelle est l'histoire de la Charte de la Terre?

En 1987, la Commission des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement lance un appel à la création d'une nouvelle charte qui énoncerait les principes fondamentaux pour un développement durable. La rédaction d'une Charte de la Terre faisait partie du processus non achevé du Sommet de la Terre à Rio en 1992. En 1994, Maurice Strong, le secrétaire général du Sommet de la Terre et Président du Conseil de la Terre, et Mikhail Gorbachev, président de la Croix Verte Internationale, lancèrent une nouvelle initiative de la Charte de la Terre avec l'appui du gouvernement des Pays-Bas. Une Commission de la Charte de la Terre fut formée en 1997 pour réviser le projet et un Secrétariat de la Charte de la Terre fut établi auprès du Conseil de la Terre au Costa Rica.

Par quel processus la Charte de la Terre fut-elle créée ?

La Charte de la Terre est le produit d'une décennie de conversations inter-culturelles sur les objectifs communs et les valeurs partagées à travers le monde. La rédaction de la Charte de la Terre a impliqué le processus de consultation participative le plus ouvert jamais réalisé pour un document international. Des milliers de personnes et des centaines d'organisations de toutes les régions du monde, de différentes cultures et de divers secteurs de la société y ont participé. La Charte a été créée tant par des experts que par des représentants des communautés locales. C'est un traité des peuples qui incarne les espoirs et aspirations de la société civile globale émergente.

Qui a écrit la Charte de la Terre ?

Au début 1997, la Commission de la Charte de la Terre a créé un comité international de rédaction qui a contribué à organiser le processus de consultation internationale.

L'évolution et le développement de ce document reflètent l'avancement du dialogue mondial au sujet de la Charte de la Terre. Commencant par l'avant-projet de référence émis par la Commission suite au Forum de Rio+5 à Rio de Janeiro, et pendant tout le processus de consultation, les ébauches successives de la Charte de la Terre ont circulé internationalement. Réunie au siège de l'UNESCO à Paris en mars 2000, la Commission a approuvé la version finale de la Charte de la Terre.

D'où viennent les valeurs de la Charte de la Terre ?

Outre le processus de consultation de la Charte de la Terre, les influences les plus importantes qui ont donné forme aux idées et valeurs de la Charte de la Terre sont la science contemporaine, le droit international, les leçons des peuples indigènes, la sagesse des grandes religions du monde et les traditions philosophiques, les déclarations et rapports des sept grandes conférences des Nations Unies qui ont eu lieu durant les années 1990, le mouvement d'éthique globale, de nombreuses déclarations non-gouvernementales et traités des peuples émis au cours des trente dernières années, et les expériences accumulées dans la construction de communautés durables.

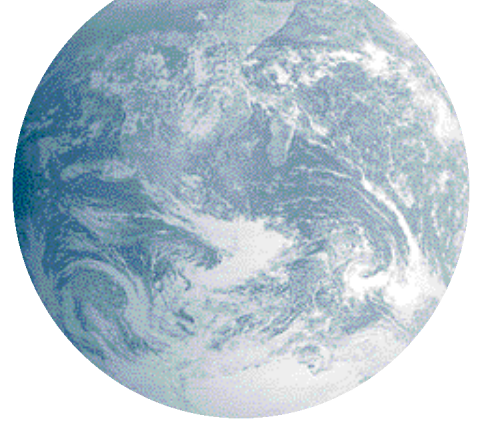
Quelle est la mission de l'Initiative de la Charte de la Terre?

Une nouvelle phase de l'Initiative commença avec le lancement officiel de la Charte de la Terre au Palais de la Haye le 29 juin 2000. La mission de l'Initiative est d'établir une base éthique solide pour la société globale émergente et d'aider à construire un monde durable fondé sur le respect de la nature, les droits humains universels, la justice économique et une culture de paix.

Quels sont les objectifs de l'Initiative de la Chart de la Terre?

1. De promouvoir la diffusion, l'adhésion, et la mise en application de la Charte de la Terre par la société civile, le monde des affaires et les gouvernements.
2. D'encourager et de soutenir l'usage éducatif de la Charte de la Terre.
3. De rechercher l'appui des Nations Unies à la Charte de la Terre.

La Charte de la Terre



PRÉAMBULE

Nous nous trouvons à un moment déterminant de l'histoire de la Terre, le moment où l'humanité doit décider de son avenir. Dans un monde de plus en plus interdépendant et fragile, le futur est à la fois très inquiétant et très prometteur. Pour évoluer, nous devons reconnaître qu'au milieu d'une grande diversité de cultures et de formes de vie nous formons une seule humanité et une seule communauté sur Terre partageant une destinée commune. Nous devons unir nos efforts pour donner naissance à une société mondiale durable, fondée sur le respect de la nature, les droits universels de l'être humain, la justice économique et une culture de la paix. Dans ce but, il est impératif que nous, les Peuples de la Terre, déclarions notre responsabilité les uns envers les autres, envers la communauté de la vie ainsi qu'envers les générations futures.

LA TERRE NOTRE FOYER

L'humanité fait partie d'un vaste univers en évolution. La Terre, notre foyer, est elle-même vivante et abrite une communauté unique d'êtres vivants. Les forces de la nature font de l'existence une aventure exigeante et incertaine, mais la Terre a fourni les conditions essentielles à l'évolution de la vie. La capacité de récupération de la communauté de la vie et le bien-être de l'humanité dépendent de la préservation d'une biosphère saine comprenant tous ses systèmes écologiques - une riche variété de plantes et d'animaux, la fertilité de la terre, la pureté de l'air et de l'eau. L'environnement de notre planète, y compris ses ressources limitées, est une préoccupation commune à tous les peuples de la terre. La protection de la vitalité, de la diversité ainsi que de la beauté de la Terre est une responsabilité sacrée.

LA SITUATION GLOBALE

Les modes de production et de consommation qui prévalent actuellement causent des dommages considérables à l'environnement, l'épuisement des ressources et la disparition massive de nombreuses espèces. Les communautés locales sont affaiblies. Les bénéfices du développement ne sont pas partagés d'une manière équitable et l'écart entre les riches et les pauvres est de plus en plus grand. L'injustice, la pauvreté, l'ignorance et les conflits violents sont généralisés et causent de grandes souffrances. Une augmentation sans précédent de la population a surchargé les systèmes écologiques et sociaux. Les fondements de la sécurité planétaire sont menacés. Ces tendances sont dangereuses - mais non inévitables.

LES DÉFIS DE L'AVENIR

C'est à nous de choisir: former un partenariat à l'échelle globale pour prendre soin de la Terre et de nos prochains ou bien participer à notre propre destruction ainsi qu'à celle de la diversité de la vie. Des changements fondamentaux dans nos valeurs, nos institutions et notre façon de vivre sont indispensables. Nous devons admettre qu'une fois les besoins de base satisfaits, l'évolution de l'humanité n'est pas une question d'avoir plus, mais plutôt d'être plus. Nous possédons la connaissance et la technologie suffisantes pour subvenir aux besoins de tous et pour réduire les répercussions sur l'environnement. L'émergence d'une société civile mondiale offre l'opportunité de bâtir un monde démocratique et humain. Nos enjeux environnementaux, économiques, politiques, sociaux et spirituels sont étroitement liés et ensemble nous pouvons trouver des solutions intégrées.

LA RESPONSABILITÉ UNIVERSELLE

Pour réaliser ces aspirations, nous devons choisir d'intégrer dans notre vie le principe de la responsabilité universelle, nous identifiant autant à la communauté de la Terre qu'à nos communautés locales. Nous sommes à la fois citoyens de différentes nations et d'un seul monde où le local et le mondial sont interdépendants. Nous partageons tous la responsabilité de garantir le bien-être présent et futur de la grande famille humaine et de toutes les autres formes de vie. L'esprit de solidarité et de fraternité à l'égard de toute forme de vie est renforcé par le respect du mystère de la création, par la reconnaissance du don de la vie et par l'humilité devant la place que nous occupons en tant qu'êtres humains dans l'univers.

Nous reconnaissons la nécessité urgente d'une vision commune des valeurs fondamentales qui fournira la base de principes éthiques pour la communauté mondiale émergente. Par conséquent, dans un esprit de solidarité, nous affirmons les principes interdépendants suivants, qui visent un mode de vie durable comme norme universelle et selon lesquels seront guidés et évalués les comportements des personnes, des organisations, des entreprises commerciales, des gouvernements et des institutions transnationales.

PRINCIPES

I. RESPECT ET PROTECTION DE LA COMMUNAUTÉ DE LA VIE

1. Respecter la Terre et toute forme de vie.

a. Reconnaître le lien d'interdépendance entre tous les êtres vivants ainsi que la valeur de toute forme de vie, quelle qu'en soit son utilité pour l'être humain.

b. Reconnaître la dignité propre à chaque personne et le potentiel intellectuel, artistique, éthique et spirituel de tout être humain.

2. Prendre soin de la communauté de la vie avec compréhension, compassion et amour.

a. Accepter que le droit de posséder, de diriger et d'utiliser les ressources naturelles implique le devoir d'empêcher les dommages environnementaux et de protéger les droits de l'être humain.

b. Affirmer que l'accroissement de la liberté, de la connaissance et du pouvoir implique la responsabilité de promouvoir le bien commun.

3. Bâtir des sociétés démocratiques, justes, participatives, durables et pacifiques.

a. S'assurer que les communautés, à tous les niveaux, garantissent les droits de l'homme et les libertés fondamentales et donnent à chacun la possibilité de développer pleinement son potentiel.

b. Promouvoir la justice sociale et économique, en donnant à chacun les moyens d'assurer sa subsistance d'une manière à la fois sûre, utile et écologiquement durable.

4. Préserver la richesse et la beauté de la Terre pour les générations présentes et futures.

a. Reconnaître que la liberté d'action de chaque génération est déterminée par les besoins des générations futures.

b. Transmettre aux générations futures les valeurs, traditions et institutions qui encouragent la prospérité à long terme des communautés humaines et écologiques de la Terre.

Pour réaliser les quatre engagements généraux précédents, il est nécessaire d'adopter les principes suivants:

II. INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

5. Protéger et rétablir l'intégrité des systèmes écologiques de la Terre, en particulier la diversité biologique et les processus naturels qui assurent le maintien de la vie.

a. Adopter, à tous les niveaux, une planification et une réglementation en matière de développement durable qui intègrent à tout projet de développement la conservation et la restauration de l'environnement.

b. Créer et sauvegarder des réserves naturelles et biologiques viables, incluant des territoires sauvages et des zones marines, pour protéger le système de soutien de la vie sur la Terre, maintenir la biodiversité et conserver notre héritage naturel.

c. Promouvoir la régénération des espèces et des écosystèmes en voie d'extinction.

d. Restreindre et éliminer les organismes génétiquement modifiés ou exogènes nuisibles aux espèces indigènes et à l'environnement et empêcher l'introduction de ces organismes nuisibles.

e. Gérer l'utilisation des ressources renouvelables telles que l'eau, la terre, les produits forestiers et la vie marine en utilisant des procédés qui respectent les cycles de régénération et qui protègent la santé des écosystèmes.

f. Gérer l'extraction et l'utilisation des ressources non renouvelables telles que les minéraux et les combustibles fossiles en utilisant des procédés qui minimisent l'épuisement et qui ne causent pas de dommages importants à l'environnement.

6. Empêcher tout dommage causé à l'environnement comme meilleure méthode pour le préserver et appliquer le principe de précaution là où les connaissances sont insuffisantes.

a. Prendre les mesures en vue d'éviter tout dommage grave ou irréversible à l'environnement, même si les informations scientifiques sont incomplètes ou non concluantes.

b. Faire porter le poids de la preuve par ceux qui soutiennent qu'une activité proposée ne causera pas de dommages significatifs, et obliger la partie responsable à assumer entièrement les dommages causés à l'environnement.

c. S'assurer que la prise de décision tient compte des conséquences cumulatives, à long terme, indirectes, internationales et mondiales des activités humaines.

d. Empêcher la pollution de tout élément de l'environnement et ne permettre aucune accumulation de substances radioactives et toxiques, ni de toutes autres substances nocives.

e. Éviter les activités militaires qui nuisent à l'environnement.

7. Adopter des modes de production, de consommation et de reproduction qui préservent les capacités régénératrices de la Terre, les droits de l'homme et le bien-être commun.

a. Réduire, réutiliser et recycler les matériaux utilisés dans les systèmes de production et de consommation, et s'assurer que les déchets résiduels peuvent être assimilés par les systèmes écologiques.

b. Agir avec modération et efficacité en utilisant les sources d'énergie et recourir de plus en plus aux sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie solaire et éolienne.

c. Promouvoir le développement, l'adoption et le transfert équitable de technologies sans danger pour l'environnement.

d. Intégrer tous les coûts environnementaux et sociaux dans les prix de vente des biens et services et offrir aux consommateurs la possibilité d'identifier les produits qui répondent aux normes sociales et environnementales les plus élevées.

e. Assurer l'accès universel aux soins de santé qui favorisent une reproduction saine et responsable.

f. Adopter des modes de vie qui mettent l'accent sur la qualité de vie et la modération matérielle dans un monde aux ressources limitées.

8. Faire progresser l'étude de l'écologie durable et promouvoir le libre échange et l'application élargie des connaissances acquises.

a. Soutenir la coopération scientifique et technique internationale sur le développement durable, en portant une attention particulière aux besoins des pays en voie de développement.

b. Reconnaître et préserver les connaissances traditionnelles et la sagesse de toutes les cultures, lorsqu'elles contribuent à la protection de l'environnement et au bien-être de l'être humain.

c. S'assurer que toute information d'une importance vitale pour la santé humaine et la protection de l'environnement, y compris l'information génétique, est accessible au public.

III. JUSTICE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

9. *Éradiquer la pauvreté en tant qu'impératif éthique, social et environnemental.*

a. Garantir l'accès à l'eau potable, à l'air pur, à l'approvisionnement de nourriture, à des terres non contaminées, à un abri et à des installations sanitaires hygiéniques en attribuant les ressources nationales et internationales nécessaires.

b. Permettre à chaque personne d'accéder à l'éducation et aux ressources nécessaires pour assurer un mode de vie durable, et offrir la sécurité sociale et des mesures de protection à toute personne qui ne peut subvenir à ses propres besoins.

c. Reconnaître les ignorés, protéger les plus faibles, aider ceux qui souffrent et leur donner la possibilité de développer leurs capacités et de lutter pour atteindre leurs aspirations.

10. *S'assurer que les activités et les institutions économiques à tous les niveaux favorisent le développement humain de manière juste et durable.*

a. Promouvoir la répartition équitable des richesses à l'intérieur de chaque pays et entre les pays.

b. Améliorer les ressources intellectuelles, financières, techniques et sociales des pays en voie de développement et les soulager de leur importante dette internationale.

c. S'assurer que toutes les industries favorisent l'utilisation durable des ressources, la protection de l'environnement et des normes de travail progressives.

d. Exiger que les entreprises multinationales et les institutions financières internationales fassent preuve de transparence dans l'intérêt public et les tenir responsables des conséquences de leurs activités.

11. *Affirmer l'égalité et l'équité des genres comme condition préalable au développement durable et assurer l'accès universel à l'éducation, aux soins de santé et aux possibilités économiques.*

a. Garantir les droits humains des femmes et des jeunes filles et cesser toute violence à leur endroit.

b. Encourager la participation active des femmes dans les différents aspects de la vie économique, politique, civile, sociale et culturelle en tant que partenaires égales et à part entière, décideuses, dirigeantes et bénéficiaires.

c. Renforcer la cellule familiale et assurer à chacun de ses membres la sécurité, l'affection et les soins appropriés.

12. *Défendre le droit de tous les êtres humains, sans discrimination, à un environnement naturel et social favorisant la dignité humaine, la santé physique et le bien-être spirituel, en portant une attention particulière aux droits des peuples indigènes et des minorités.*

a. Éliminer toute forme de discrimination, notamment la discrimination basée sur la race, couleur, sexe, orientation sexuelle, religion, langue et les origines nationales, ethniques ou sociales.

b. Affirmer le droit des peuples indigènes à leur spiritualité, leurs connaissances, leurs terres et leurs ressources, ainsi qu'à leurs propres moyens d'existence traditionnels et durables.

c. Honorer et soutenir les jeunes de nos communautés en leur permettant de remplir leur rôle essentiel pour la création de sociétés durables.

d. Protéger et restaurer les lieux d'une grande importance du point de vue culturel et spirituel.

IV. DÉMOCRATIE, NON-VIOLENCE ET PAIX

13. *Renforcer les institutions démocratiques à tous les niveaux et promouvoir une gouvernance qui obéisse aux principes de transparence et de justiciabilité, ainsi que la participation de tous dans la prise de décision, et l'accès à la justice.*

a. Assurer à toute personne le droit de recevoir des informations claires et récentes sur les questions environnementales et sur tous les plans et activités de développement qui l'intéressent ou qui sont susceptibles de l'affecter.

b. Soutenir la société civile locale, régionale et mondiale et promouvoir une réelle participation de toutes les personnes et organisations intéressées dans la prise de décision.

c. Protéger le droit à la liberté d'opinion, d'expression, de réunion pacifique, d'association et à la dissidence.

d. Établir l'accès effectif et efficace à des procédures judiciaires administratives et indépendantes, incluant les compensations et les réparations des dommages infligés à l'environnement ainsi que la menace de tels dommages.

e. Éliminer la corruption de toutes les institutions publiques et privées.

f. Renforcer les communautés locales en leur donnant les moyens nécessaires pour sauvegarder leur environnement, et confier les responsabilités environnementales aux niveaux de gouvernements les plus aptes à les assumer efficacement.

14. *Intégrer au système d'éducation et à la formation continue les connaissances, les valeurs et les compétences nécessaires à un mode de vie durable.*

a. Assurer à tous, particulièrement aux enfants et aux jeunes, l'accès à l'éducation leur donnant les moyens de contribuer activement au développement durable.

b. Favoriser la contribution des arts, des sciences humaines ainsi que les sciences, à l'éducation en matière de développement durable.

c. Renforcer le rôle des grands médias dans la sensibilisation aux enjeux écologiques et sociaux.

d. Reconnaître l'importance de l'éducation morale et spirituelle pour une existence durable.

15. *Traiter tous les êtres vivants avec respect et considération.*

a. Empêcher la cruauté envers les animaux domestiques et d'élevage, et atténuer leurs souffrances.

b. Protéger les animaux sauvages des techniques de chasse, de trappe et de pêche qui causent des souffrances extrêmes, prolongées ou inutiles.

c. Éviter ou éliminer dans la mesure du possible la capture ou la destruction d'espèces non ciblées.

16. *Promouvoir une culture de tolérance, de nonviolence et de paix.*

a. Encourager et soutenir la compréhension, la solidarité et la coopération mutuelles entre tous les peuples et tous les pays ainsi qu'à l'intérieur de chaque pays.

b. Mettre en place des stratégies complètes pour prévenir les conflits violents et utiliser des méthodes de résolution de problèmes fondées sur la collaboration pour gérer et résoudre les conflits environnementaux et tout autre désaccord.

c. Démilitariser les systèmes de sécurité nationale, les amener à une position défensive non provocatrice et convertir les ressources militaires à des projets pacifiques, notamment à la restauration écologique.

d. Éliminer les armes nucléaires, biologiques et toxiques, ainsi que toutes autres armes de destruction massive.

e. S'assurer que l'espace orbital extra-atmosphérique, est utilisé dans le respect de la paix et de la protection de l'environnement.

f. Reconnaître que la paix est l'entité créée à partir de Relations équilibrées avec soi-même, avec les autres, avec d'autres cultures et d'autres formes de vie, avec la Terre et l'ensemble de l'univers dont nous faisons tous partie.

LA VOIE DE L'AVENIR

Comme jamais auparavant dans l'histoire, notre destin commun nous invite à chercher un nouveau commencement. Un tel renouvellement est la promesse des principes de la Charte de la Terre. La tenue de cette promesse repose sur notre engagement à adopter et promouvoir les valeurs et objectifs de la Charte.

Cet engagement requiert un changement dans nos cœurs et dans nos esprits. Il requiert également un sens nouveau d'interdépendance mondiale et de responsabilité universelle. Nous devons développer et mettre en pratique de façon imaginative la vision d'un mode de vie durable sur le plan local, national, régional, et international. Notre diversité culturelle est un héritage précieux et les diverses communautés trouveront leur propre façon de réaliser cette vision. Nous devons approfondir et élargir le dialogue mondial à l'origine de la Charte de la Terre, car nous avons beaucoup à apprendre de la quête commune et perpétuelle de la vérité et de la sagesse.

Dans la vie, il existe souvent des tensions entre les valeurs les plus importantes. Cela peut impliquer des choix difficiles. Néanmoins, nous devons trouver des manières d'harmoniser la diversité avec l'unité, l'exercice de la liberté avec le bien commun, les objectifs à court terme avec les buts à long terme. Chaque personne, famille, organisation et communauté a un rôle primordial à jouer. Les arts, les sciences, les religions, les établissements d'enseignement, les médias, le monde des affaires, les organisations non gouvernementales et les gouvernements sont appelés à faire preuve d'initiative créatrice. Le partenariat entre le gouvernement, la société civile et les entreprises est essentiel à une bonne gouvernance.

Pour bâtir une communauté universelle durable, les nations du monde doivent renouveler leur engagement envers les Nations Unies, honorer leurs obligations dans le cadre des accords internationaux existants et soutenir l'application des principes de la Charte de la Terre par moyen d'un instrument ayant force de loi à l'échelle internationale sur les questions d'environnement et de développement.

Faisons en sorte que notre époque passe à l'histoire comme l'éveil d'une nouvelle forme d'hommage à la vie, la ferme résolution d'atteindre la durabilité, l'accélération de la lutte pour la justice et la paix et l'heureuse célébration de la vie.



Qui a adhéré à la Charte de la Terre?



A travers le monde, des milliers d'organisations non-gouvernementales, de communautés locales et d'individus ont adhéré à la Charte de la Terre et travaillent à la mise en application de ses valeurs. Parmi ces groupes se trouvent des organisations nationales et internationales de défense de l'environnement, des institutions et associations pédagogiques, des groupes religieux, des initiatives pour la paix, et des gouvernements locaux, dont le Conseil International pour les Initiatives Environnementales Locales (ICLEI). La Charte de la Terre a aussi été adoptée par l'Université pour la Paix, affiliée aux Nations Unies et située au Costa Rica, qui accueille le Secrétariat International de la Charte de la Terre.

Comment peut-on utiliser la Charte de la Terre ?

De plus en plus d'individus, d'organisations et de communautés trouvent des façons variées et concordantes de mettre les valeurs de la Charte de la Terre en application. On peut l'utiliser comme:

- un outil éducatif pour favoriser une meilleure compréhension des choix déterminants que doit faire l'humanité et du besoin urgent de s'engager pour un mode de vie durable;
- un appel aux personnes, aux institutions et aux communautés à la réflexion sur les attitudes fondamentales et les valeurs éthiques qui orientent nos comportements;
- un catalyseur pour parvenir à un dialogue multi-sectoriel, entre différentes cultures et différentes croyances, sur une éthique mondiale et sur l'orientation prise par la mondialisation;
- un appel à l'action et un guide vers un mode de vie durable qui peuvent susciter l'engagement, la coopération et le changement;
- un cadre de valeurs pour la création de politiques et de plans de développement durable à tous les niveaux;
- un instrument permettant de définir des codes professionnels de conduite qui favorisent la responsabilisation et d'évaluer la progression vers la durabilité dans le secteur des affaires, au sein des communautés et des nations;
- un instrument légal flexible qui offre une base éthique pour le développement progressif de normes juridiques sur l'environnement et le développement durable.

Comment participer ?

- Visitez le site Internet de la Charte de la Terre (<http://www.chartedelaterre.org>). Le site Internet contient l'ensemble de l'information sur l'origine de la Charte de la Terre et des suggestions sur sa mise en application dans des secteurs variés.
- Contactez un groupe local ou national qui travaille avec la Charte de la Terre dans votre région. Cette information est disponible sur le site Internet de la Charte de la Terre.
- Mettez sur pied un groupe d'étude sur la Charte de la Terre et cherchez la manière de l'utiliser et de mettre ses principes en application à la maison, dans votre milieu de travail et dans votre communauté locale.
- Distribuez des copies de la Charte de la Terre et l'information s'y rattachant dans les écoles, les communautés religieuses, les entreprises et les gouvernements locaux. Des copies de la brochure de la Charte de la Terre peuvent être obtenues auprès du Secrétariat International: info@earthcharter.org ou en appelant au (506) 205 9000.
- Utilisez la Charte de la Terre à l'occasion d'événements publics, de conférences et d'ateliers de travail.
- Adhérez à la Charte de la Terre et encouragez les organisations dont vous faites partie à y adhérer.
- Encouragez votre gouvernement local et national à adhérer et à utiliser la Charte de la Terre.
- Faites pression auprès de votre gouvernement national pour qu'il supporte l'adhésion de la Charte de la Terre par les Nations Unies.
- Faites un don pour supporter des projets locaux de la Charte de la Terre et l'Initiative internationale de la Charte de la Terre.

Qui finance l'Initiative ?

L'Initiative de la Charte de la Terre dépend de contributions d'individus, d'organisations non-gouvernementales, et de fondations. Certains gouvernements ont aussi participé. Les contributions financières à l'Initiative internationale de la Charte de la Terre peuvent être envoyées à: The Earth Charter Fund/TPC, attention Claire Wilson, Post Office Box 648, Middlebury, VT 05753

Que signifie l'adhésion à la Charte de la Terre ?

L'adhésion de personnes ou d'organisations à la Charte de la Terre signifie un engagement envers la vision et les objectifs du document. Cet appui indique également leur intention d'utiliser la Charte de la Terre de manière appropriée, en tenant compte de chaque situation particulière, et de collaborer avec d'autres afin de mettre ses principes en application. Chaque appui accroît le soutien à la Charte de la Terre et favorise le changement social. Pour plus d'information concernant l'appui à la Charte, veuillez consulter le site Internet.

Commission de la Charte de la Terre

AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT
Amadou Toumani Touré, Mali*
Princesse Basma Bint Talal, Jordanie
Wangari Maathai, Kenya
Mohamed Sahnoun, Algérie

ASIE ET PACIFIQUE
Kamla Chowdhry, Inde*
A.T. Ariyaratne, Sri Lanka
Wakako Hironaka, Japon
Pauline Tangiora, Nouvelle-Zélande/Aotearoa
Erna Witoelar, Indonésie

EUROPE
Mikhaïl Gorbachev, Russie*
Pierre Calame, France
Ruud Lubbers, Pays Bas
Federico Mayor, Espagne
Henriette Rasmussen, Groenland
Awraham Soetendorp, Pays Bas

AMÉRIQUE DU NORD
Maurice F. Strong, Canada*
John Hoyt, États-Unis
Elizabeth May, Canada
Steven Rockefeller, États-Unis
Severn Cullis-Suzuki, Canada

AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES
Mercedes Sosa, Argentine*
Leonardo Boff, Brésil
Yolanda Kakabadse, Équateur
Shridath Ramphal, Guyanne

*Coprésidents

Comité de Direction

Coprésidents
Kamla Chowdhry, Inde
Yolanda Kakabadse, Équateur
Ruud Lubbers, Pays-Bas
Steven Rockefeller, États-Unis

Wakako Hironaka, Japon
Alexander Likhotal, Russie
Wangari Maathai, Kenya
Mohamed Sahnoun, Algérie
Severn Cullis-Suzuki, Canada
Rick Clugston, États-Unis*
*Président, Comité Financier

Maximo Kalaw
In Memoriam



Pour plus d'information, veuillez contacter:
Mirian Vilela, Directeur exécutif
Secrétariat International de la Charte de la Terre
c/o Université pour la Paix
Boîte Postal: 138-6100 San José, Costa Rica.
Téléphone : (506) 205-9000
Télécopieur : (506) 249-1929
Courrier électronique: info@earthcharter.org
Site Internet: <http://www.chartedelaterre.org>

Le bien-être de l'humanité et de la grande communauté de la vie dépend de notre engagement personnel...

Rejoignez-vous à l'Initiative de la Charte de la Terre !